



COMPTES ANNUELS

CPME OCCITANIE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

909 avenue des Platanes

34970 LATTES

SIRET : 82892777200032

NAF : 9411Z

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	8 076	5 399	2 677	5 362
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 499	9 727	3 772	516
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				5 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 340		2 340	2 340
TOTAL I	23 915	15 126	8 789	13 218
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	574 267		574 267	466 878
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	959 396		959 396	827 882
Charges constatées d'avance	52 846		52 846	1 804
TOTAL III	1 586 509		1 586 509	1 296 564
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 610 424	15 126	1 595 298	1 309 782

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 091 155	1 061 057
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-46 138	30 097
Situation nette	1 045 017	1 091 155
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 045 017	1 091 155
Comptes de liaison		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	53 300	
TOTAL III	53 300	
Provisions		
Provisions pour risques	79 440	
Provisions pour charges	8 439	13 530
TOTAL IV	87 879	13 530
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 402	32 533
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	62 178	74 541
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	210 762	89 943
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	66 760	8 080
TOTAL V	409 102	205 097
Écarts de conversion passif		
VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 595 298	1 309 782

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	27 500	26 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	36 287	24 775
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	898 445	735 405
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 180	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		5 998
TOTAL I	983 412	792 177
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	261 476	229 423
Aides financières	205 372	132 979
Impôts, taxes et versements assimilés	4 464	3 695
Salaires et traitements	319 855	319 756
Charges sociales	92 593	86 161
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 673	5 049
Dotations aux provisions	87 879	13 530
Reports en fonds dédiés	53 300	
Autres charges	8 847	
TOTAL II	1 037 457	790 594
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-54 045	1 584
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14 781	24 652
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 611	
TOTAL III	16 392	24 652
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	12	8
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 000	
TOTAL IV	5 012	8
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	11 380	24 644
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-42 665	26 228

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		14 114
Sur opérations en capital		75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		14 189
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 988
Sur opérations en capital		23
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		2 010
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		12 179
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VII	3 473	8 309
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	999 804	831 019
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 045 941	800 922
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-46 138	30 097

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 595 298 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -46 138 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Changements comptables :

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières)

- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier:

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.
- Les refacturations ont été comptabilisées en "produits des activités annexes" en 2025 et non plus en "transfert de charges"

Changement de présentation :

Pour une meilleure harmonisation des comptes entre CPME, les sous comptes ne sont plus utilisés.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • Logiciel | 3 ans, |
| • Constructions | 20 ans, |
| • Agencements et aménagements | 7 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 ans, |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La liquidation de la SAS SAFTE, filiale dans laquelle la CPME détenait une participation de 8% du capital social, intervenue au 30 novembre 2025, a donné lieu à la comptabilisation d'une perte financière d'un montant de 3 389 € sur l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir soit un montant de 568 386€

Provision pour risques et charges

Au titre de l'exercice, une provision pour risques a été constituée pour un montant de 79 440 €, représentant 60% de la perte potentielle identifiée dans le cadre du contrôle BPI en cours.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation : 3.60%
- Taux de turnover : Turnover faible
- Taux de revalorisation des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 40%
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 3 439€. Cet engagement a été comptabilisé.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 53 300€

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 3 967 jours, répartie comme suit :

Administration CPME : 1 518 jours

Vie associative : 75 jours

Mandats extérieurs : 2 374 jours

La CPME se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprises, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Description

La CPME a pour objet :

- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts
- Plus particulièrement, d'assurer en tant que telle (et/ou par ses membres - ou au nom de la CPME Nationale lorsque les textes le spécifient) l'ensemble des mandats représentatifs patronaux attribués aux TPE, PME ou aux PMI au titre de l'Industrie, du Commerce, des Prestataires de Services et de l'Artisanat, le tout dans le respect des dispositions de l'article 22 des Statuts nationaux
- De renseigner la CPME Nationale sur les événements, les aspirations, les nécessités, les impératifs et les contraintes des entreprises de la Région et des départements
- Dans le cadre des orientations politiques définies par la CPME Nationale, de promouvoir le dialogue et la concertation avec les représentants des autres organisations professionnelles et interprofessionnelles, les Pouvoirs Publics, les Elus et les responsables socio-économiques de la Région et des départements

Les missions réalisées par la CPME sont :

- L'accompagnement quotidien des artisans, TPE, PME pour les aider à mieux connaître les règles à respecter, les opportunités à saisir et leur permettre au travers de rencontres conviviales, tout à la fois de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de renforcer leur réseau professionnel
- D'être le partenaire social au niveau territorial
- D'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, présents sur le département

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- Des moyens humains :

- 9 salariés sur la région
- 92 mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances

- Des moyens matériels :

- Des locaux pour accueillir les adhérents, les former et les faire se rencontrer dans chaque territoire
- Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises

Comptabilisation des cotisations

Le fait générateur des cotisations, adopté par la CPME territoriale, est l'encaissement effectif de la cotisation, comme le prévoit le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Ressources

En référence au règlement 2009-10 du CRC, il est rendu obligatoire dans l'annexe comptable, le montant, détaillé ci-dessous, des ressources retenues pour la détermination des seuils.

RESSOURCES	2024	2025
Cotisations reçues	26 000	27 500
- Reversement de cotisations		
Subventions reçues	217 170	143 619
Autres produits d'exploitation reçus	518 235	754 827
Produits financiers reçus	24 652	14 781

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 076		
TOTAL	8 076		
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 255		4 244
TOTAL	9 255		4 244
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	5 000 2 340		
TOTAL	7 340		
TOTAL GÉNÉRAL	24 671		4 244

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 076	
TOTAL			8 076	
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencts et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencts et aménagt. divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés			13 499	
TOTAL			13 499	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		5 000	2 340	
TOTAL		5 000	2 340	
TOTAL GÉNÉRAL		5 000	23 915	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles				2 714	2 692	7	5 399
TOTAL				2 714	2 692	7	5 399
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier				8 739	988		9 727
Emballages récupérables et divers							
TOTAL				8 739	988		9 727
TOTAL GÉNÉRAL				11 453	3 680	7	15 126

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges		79 440		79 440
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations		3 439		3 439
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	13 530	5 000	13 530	5 000
TOTAL II	13 530	87 879	13 530	87 879

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	7 650		7 650	
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	7 650		7 650	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	21 180	87 879	21 180	87 879
- D'exploitation		87 879	21 180	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

Tableaux financiers relatifs aux crédits-bails en cours

	Terrains	Constructions	Matériaux & outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Valeur d'origine :				37 794	37 794
Amortissements :					
Cumuls des exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
TOTAL					
Valeur nette théorique					
Redevances payées :					
Cumuls des exercices antérieurs					
Montants de l'exercice				10 197	10 197
TOTAL				10 197	10 197
Redevances restant dues :					
À 1 an au plus				10 197	10 197
Entre 1 et 5 ans				850	850
À plus de 5 ans					
TOTAL				11 047	11 047
Valeur résiduelle :					
À 1 an au plus				21 273	21 273
Entre 1 et 5 ans				19 704	19 704
À plus de 5 ans					
TOTAL				40 977	40 977
Montant pris en charge dans l'exercice :				10 197	10 197

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 340		2 340
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 447	2 447	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 245	2 245	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	279 186	279 186	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	290 390	290 390	
Charges constatées d'avance	52 846	52 846	
TOTAL	629 453	627 113	2 340

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	69 402	69 402		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	19 097	19 097		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	35 607	35 607		
Impôts sur les bénéfices	3 473	3 473		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 001	4 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	210 762	210 762		
Produits constatés d'avance	66 760	66 760		
TOTAL	409 102	409 102		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 907	20 742
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	29 238	52 018
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 000	9 900
TOTAL	54 145	82 660

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	289 398	201 828
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	289 398	201 828

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	11 385
Conseils et prestations de services	
TOTAL	11 385

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories des salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	7	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	9	

Commentaires : néant

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
APPEL A PROJET NATIONAL 2025 2026		53 300		53 300
TOTAL		53 300		53 300
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL		53 300		53 300

Variation des fonds propres art. 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	1 061 057		30 097		1 091 155
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	30 097	30 097		-46 138	-46 138
Situation nette	1 091 155	30 097	30 097	-46 138	1 045 017
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	1 091 155	30 097	30 097	-46 138	1 045 017

Commentaires : néant

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Compléments de retraite - Pour personnel en activité et indemnités assimilées : - Pour personnel à la retraite Indemnités : - De départ à la retraite et autres - Pour personnel en activité	3 439		
TOTAL	3 439		

C P M E OCCITANIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

C P M E OCCITANIE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

**Immeuble la SALICORNE
909 avenue des Platanes
34970 LATTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de la CPME OCCITANIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CPME OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « changements comptables » de l'annexe relatif au nouveau plan comptable selon le règlement de l'ANC n°2023-03.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

GVA AUDIT-SEMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Changement de méthode comptable

Le paragraphe « changements comptables » de l'annexe précise que la société a appliqué la réforme du Plan Comptable Général issu du règlement de l'ANC n°2023-03, elle a donc introduit dans la comptabilisation de ses écritures la nouvelle définition du résultat exceptionnel, ainsi que la suppression des transferts de charges. Le paragraphe indique l'impact de la réforme sur les comptes de 2025 si la réforme n'avait pas été appliquée.

Contributions Volontaires en Nature

La note de l'annexe des comptes annuels relative aux Contributions Volontaires en Nature précise l'évaluation faite par l'entité sur son périmètre régional. Nos travaux sur l'évaluation de ces contributions n'ont pu porter que sur les données qui ont été recensées et transmises en vue de porter cette information dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Président et du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président sur proposition du Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Paris, le 11 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES

Philippe BONNIN

✓ Certifié par  you sign